

**CARTE POSTALE**  
 destinée à circuler à découvert en France et en Algérie,  
 dans l'intérieur d'une même ville  
 dans la circonscription du même bureau.  
 PRIX : 10 GENTIMES.  
 (Loi du 20 Décembre 1872.)

Madame de Matifat  
 rue des 3 bornes 19  
 Paris

15  
 16

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.

*Paris*

Monsieur de Pully, rue de la Harpe  
 n° 23  
 à Paris

Monsieur

Mme Couet Cuffe  
 Secourais à  
 St Brienc

Messieurs L. Richer & Co  
 2 Rue du port  
 à Genève  
 (Suise)

Monsieur Rouher de  
 à Verserre par Breu

J. ROUQUEROL  
 S/MER.  
 Madame V. Blenon  
 banquier  
 à Draguignan

Messieurs Philippe & Co  
 négociants  
 à Nantes  
 Louis Impérial

Mons. Michel naturaliste  
 à Villeneuve-Lazare  
 Gard

Monsieur Anastay avocat  
 Apt

LE MINISTRE DU GOUVERNEMENT  
LE DIRECTEUR DES POSTES  
M. BARRIERS  
St Briens  
Cote d'Azur



Monsieur le Directeur du  
Comptoir d'Escompte  
Paris



Ed. DERVIEU  
ALEXANDRIE (EGYPTE)

Messieurs Perrier Freres & Co  
Paris



Messieurs  
Comptoir d'Escompte  
Marseille de Lyon  
(Marseille)


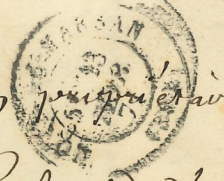


Monsieur  
Ets. Garoullat-Banquiers  
à St Florentin (Yonne)



Madame Graman,  
à Labastide d'Armagnac,  
Lancee,

N° 45 TYPE II REPORT III SLES "TRES FORCE" A.A.



Monsieur Lempereur  
notaire  
Solesmes



Monsieur Parathien  
café  
à Orange  
(Marseille)

Type II  
Report 3 n. 9  
Ponce

